

**AVIS PUBLIC  
PROJET DE RÈGLEMENT  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3405-2023-1**

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 15 mai 2023, le projet de règlement 3405-2023-1 modifiant le Règlement 2627-2017 concernant le Code de construction applicable.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

<b>Articles</b>	<b>Objet</b>	<b>Zones existantes concernées</b>
1 et 2	Remplacer le <i>Code de construction 2010</i> en vigueur pour toutes les zones du territoire par la version 2015.	<b>Toutes les zones du territoire</b>

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 13 juin 2023 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone visée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 16 mai 2023.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière